



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente
Le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze mars deux mille dix-huit
S'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Djamilia KAOUES

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, M. CHARLES, MME SEGRET-DESCROIX,
M. CRINI, MME MONTIGNY, M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANDRIER,
M. SANSU, MME BODIN, MME MION, MME GAUCHER, MME KAOUES,
MME MILLERIOUX, M. MICHOUX, M. FOURNIE, M. ARCHAMBAULT,
M. DELOINCE, MME BERTHET, MME PIETU, M. SOBLAHOVSKY,
MME BOISSEAU, M. NIVARD, M. JACQUET, M. FAUCHEUX,
M. LETOURNEAU, MME CLOCHARD, M. PETIT, MME GRISON,
M. ROUSSEAU, M. BOURDIN, MME RAIMBAULT

Absents excusés : MME CHOLLET (pouvoir à M. ARCHAMBAULT)
MME HOVASSE-PRELY (pouvoir à MME MION)
MME NIEUL (pouvoir à M.CHARLES)
M. COUTURIER (pouvoir à M. DUMON)
M. PIFFAULT (pouvoir à M. ROUSSEAU)
M. AIT-SLIMANE (pouvoir à M. CRINI)
M. LEGENDRE (pouvoir à MME SEGRET-DESCROIX)
M. PAILLERET

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des séances du :

- 28 septembre 2017
- 09 octobre 2017

- DEL18/39** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL18/40** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL18/41** BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (01)
- DEL18/42** BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2018
- DEL18/43** BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2018
- DEL18/44** BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
BUDGET PRIMITIF 2018
- DEL18/45** BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – BUDGET PRIMITIF 2018
- DEL1846** TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX 2018
- DEL18/47** VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI
ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2018
- DEL18/48** FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES
ENTREPRISES 2018
- DEL18/49** ADHESION A APPROLYS CENTR'ACHATS
- DEL18/50** SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE REGIONALE « TERRITOIRES DEVELOPPEMENT » -
ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-
SOLOGNE-BERRY
- DEL18/51** ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – CESSION D'UN TERRAIN A
LA SOCIETE LEDGER – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ET DES ACTES A
INTERVENIR
- DEL18/52** ZAC DU VIEUX DOMAINE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAURENT FORMATION
- DEL18/53** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION
- DEL18/54** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER
- DEL18/55** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER
- DEL18/55** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE
LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER
(ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)
- DEL18/56** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA
SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)
- DEL18/57** CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION
D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS

- DEL18/58** **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET VOIRIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**
- DEL18/59** **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION BATIMENT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**
- DEL18/60** **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION – METIERS DU NETTOYAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**
- DEL18/61** **CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON**
- ~~**DEL 18/62** **GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »**~~
- DEL18/63** **GESTION DU PERSONNEL – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 18/64** **GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX EMPLOIS DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX**
- DEL 18/65** **GESTION DU PERSONNEL – CAMPING DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS NON COMPLET**
- DEL 18/66** **GESTION DU PERSONNEL – CAMPING DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 18/67** **GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – BELLON PLAGE**
- DEL 18/68** **GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 18/69** **GESTION DU PERSONNEL – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE GRAÇAY– SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET**
- DEL 18/70** **GESTION DU PERSONNEL – COMPLEXE SPORTIF ET CENTRE NAUTIQUE – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**
- DEL18/71** **GESTION DU PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS**
- DEL 18/72** **GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL17/224 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**
- DEL 18/73** **GESTION DU PERSONNEL – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS**
- DEL18/74** **OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EQUESTRE DE LA PICARDIERE (SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON) POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE DU GRAND PRIX SPECIAL, LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNELS, ORGANISE DU 5 AU 8 JUILLET 2018 SUR LE SITE DE LA PICARDIERE.**
- DEL18/75** **SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LES QUAIS DU BASSIN POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.**

- DEL18/76** SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.
- DEL18/77** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME SAULDRE ET SOLOGNE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2018 A PARIS.
- DEL18/78** PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH) ET MODALITES DE CONCERTATION
- DEL18/79** PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH) - CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES
- DEL18/80** AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SARL BOIS D'OLIVET ENERGIES POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE MASSAY ET DAMPIERRE-EN-GRAÇAY
- DEL18/81** ICERMA (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/132 DU 29 SEPTEMBRE 2016
- DEL18/82** COMMISSION DE TRAVAIL « COMMUNICATION, CONGRES, RECHERCHE ET INNOVATION, TOURISME» - MODIFICATION DE SA COMPOSITION
- DEL18/83** COMMISSION DE TRAVAIL « PERSONNEL, MUTUALISATION DES SERVICES, RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES» - MODIFICATION DE SA COMPOSITION
- DEL18/84** ASSOCIATION « MILLE PATTES DE MERY SUR CHER » - RANDONNEE INTERCOMMUNALE 2018– SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DEL18/24 DU 1^{ER} FEVRIER 2018

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour, comme suit :

SUPPRESSION DE LA DELIBERATION :

- DEL18/62** GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE
« INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

Après avoir consulté les services préfectoraux, cette création de service commun devra être soumise au Bureau Communautaire et non au Conseil.

ET AJOUT DES DELIBERATIONS :

- DEL18/85** FOIRE AUX TRUFFIAUX A GRAÇAY – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/86 ASSOCIATION « BIEN VIVRE A SAINT-OUTRILLE » - 2EME TRAIL DE SAINT-OUTRILLE LE 25 MARS 2018– SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

DEL18/87 GIP "CENTRE DE SANTE"- AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que définie ci-dessus.

Approbation des procès-verbaux des séances du :

- 28 septembre 2017
- 09 octobre 2017

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du :

- 28 septembre 2017
- 09 octobre 2017

DEL18/39 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP18/01 MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2018

Considérant que pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ses 28 bâtiments répartis sur les 10 communes de son périmètre, les travaux ont été estimés à 553 700 € HT.

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - ETAT - D.E.T.R / DSIL | 62 414,98 € (30 %) |
| - CONTRAT REGIONAL DE PAYS DE VIERZON | 41 609,98 € (20 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 104 024,96 € (50 %) |

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 62 414,98 €,

- de signer tous les actes nécessaires,

- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/02 CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2018

Considérant que le montant des travaux s'élève à 307 290,70 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - D.E.T.R / DSIL 153 645,35 € (50 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 153 645,35 € (50 %)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 153 645,35 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/03 REQUALIFICATION DE L'AUBERGE DE JEUNESSE A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR /DSIL 2018

Considérant que le montant des travaux s'élève à 521 015 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - D.E.T.R / DSIL 156 304,50 € (30,00 %)
 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER 52 230,55 € (10,02 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 312 479,95 € (59,98 %)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 156 304,50 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/04 MISE EN PLACE DU PLUI SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR /DSIL 2018

Considérant que le montant des travaux s'élève à 300 000 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - D.E.T.R /DSIL 150 000 € (50 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 150 000 € (50 %)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 150 000 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/05 SECURISATION DE L'ENTREE DU CENTRE DE LOISIRS DE GENOUILLY –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2018

Considérant que le montant des travaux s'élève à 7 046 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

| | |
|--------------------------|----------------------|
| - ETAT - D.E.T.R / DSIL | 3 136,80 € (44,52 %) |
| - CAF | 2 500,00 € (35,48 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 1 409,20 € (20,00 %) |

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 3 136,80 €,

- de signer tous les actes nécessaires,

- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/06 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2018 – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2018

Considérant que le montant des travaux s'élève à 164 400 € HT,

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

| | |
|--------------------------|------------------|
| - ETAT - D.E.T.R /DSIL | 49 320 € (30 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 115 080 € (70 %) |

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 49 320 €,

- de signer tous les actes nécessaires,

- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/07 DEMOLITION DE LA FERME DE BONEGUE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry est propriétaire du bâtiment dit « Ferme de Bonègue » situé sur le Parc Technologique de Sologne Phase 1,

Considérant que ce site est destiné à l'installation d'entreprises,

Considérant que dans ce cadre, une entreprise nous a sollicitées pour un projet de construction sur la parcelle occupée par ce bâtiment,

Considérant l'état de vétusté de ce dernier et la nécessité de le démolir,

Considérant le Permis de démolir n° PD 18279 17 V0009 déposé en date du 8/11/2017 et accepté le 20/11/2017,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour effectuer cette démolition,

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
 - SETEC – La Martinerie – 36 130 DIORS pour un montant total de 26 995.00 € HT soit 32 394.00 € TTC et une note de 97 points.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes liés à cet accord-cadre ainsi que les avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

DP18/08 CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE MUSÉE DE L'OCRE – PERSONNEL D'ENCADREMENT

Considérant la proposition de l'Association des Amis du Musée de l'Ocre de mettre à disposition du personnel en formation BAFA pour l'accueil périscolaire et extrascolaire,

Considérant l'intérêt de faire appel au personnel du Musée de l'Ocre pour être en conformité avec la réglementation sur l'accueil périscolaire et extrascolaire,

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de prestation concernant du personnel d'encadrement pour les mercredis et les petites vacances entre le 17 janvier 11 mai 2018,
- d'accepter la mise à disposition de ce personnel à titre gratuit,
- d'autoriser la vice-présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, à signer tous les actes relatifs à ce dossier ainsi que les avenants,

DP18/09 MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANCHE 2 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2018 – RETRAIT DE LA DECISION DE PRESIDENT DP18/01 DU 10/01/2018

Considérant que dans la rédaction de la Décision de Président DP18/01 en date du 10 janvier 2018, il avait été mentionné à tort un bâtiment « *Siège du Pôle Rural à Genouilly* »,

Considérant qu'une erreur de 0,80 € HT s'est glissée dans le montant des travaux pour cette seconde et dernière tranche à savoir 208 049,12 € HT et *non* 208 049,92 € HT,

Il a été décidé :

- de retirer et de remplacer la Décision de Président n°DP18/01 en date du 10 janvier 2018,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - ETAT - DETR/DSIL | 62 414,74 € (30 %) |
| - CONTRAT REGIONAL DE PAYS DE VIERZON | 41 609,82 € (20 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 104 024,56 € (50 %) |
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 62 414,74 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP18/10 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL)

Considérant la Convention d'Objectifs et de Financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour le Fonds d'Aide au Temps Libre qui a pour but de favoriser l'accès des structures aux familles par le versement d'une subvention de fonctionnement sur ses fonds propres,

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse à signer la convention annuelle à intervenir ainsi que les avenants,

DP18/11 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA CTSP CENTRE-VEOLIA POUR LE DEPOT DES DECHETS AMIANTES DES PARTICULIERS A LA DECHETTERIE PROFESSIONNELLE DU VIEUX DOMAINE

Considérant que la déchetterie professionnelle de la CTSP CENTRE – VEOLIA est équipée pour accueillir les déchets amiantés des professionnels,

Considérant la proposition de la CTSP CENTRE – VEOLIA quant à la mise en place d'un partenariat avec la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour accueillir les déchets amiantés des particuliers sur son site,

Il a été décidé :

- d'approuver la convention fixant les conditions de dépôts de déchets amiantés par les particuliers de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à la déchetterie professionnelle avec la CTSP CENTRE - VEOLIA – ZAC du Vieux Domaine – rue René Dumont 18100 VIERZON - pour une durée de deux ans et comprenant les prestations suivantes :
 - Fourniture des kits de protection et conditionnement : 15,00 € HT/kit (TVA 20%) soit 18,00 € TTC/kit,
 - Traitement des déchets amiantés : 215,00 € HT/tonne (TVA 20%) soit 236,50 € TTC.
- de signer la convention ainsi que tous les actes y afférents, y compris les éventuels actes modificatifs en cours d'exécution.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque sur les décisions prises par le Président.

DEL18/40 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,
Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

DB18/01 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON –
CONVENTION DE PRESTATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-
BERRY ET L'ASSOCIATION DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Il a été décidé par le Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de prestations entre la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et l'association « Musée de la photographie Lucien Prévost de Graçay » pour l'accueil et l'information touristique au sein du bureau d'information touristique de Graçay.
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque sur les décisions prises par le Bureau Communautaire.

**DEL18/41 BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (01)**

Le Président,

Le projet de **Budget 2018** a été arrêté à la somme globale de **20 405 719,38 €** équilibré par section comme suit :

| | |
|------------------|-----------------|
| - INVESTISSEMENT | 2 188 550,99 € |
| - FONCTIONNEMENT | 18 217 168,39 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2018 par chapitre avec une présentation fonctionnelle
- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :
 - ✓ **664 741,36 €** au budget Tourisme et Congrès
 - ✓ **467 729,92 €** au budget Zones d'Activités
- d'évaluer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **3 730 704,00 €**

Vote

Approuvé à l'unanimité (35 voix pour) – 5 Abstentions

DEL18/42 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président,

Le projet de budget annexe, ainsi établi, s'élève globalement à la somme de **1 489 420,06 € HT** équilibré comme suit :

| | |
|------------------|-----------------|
| - INVESTISSEMENT | 777 111,60 € HT |
| - FONCTIONNEMENT | 712 308,46 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et de voter le budget primitif 2018 des Zones d'Activités de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 2 Abstentions

DEL18/43 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président,

Le budget Tourisme et Congrès est assujetti à la TVA et est voté hors taxes.

Ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale hors taxe de **1 090 372,42 € HT** équilibré par section comme suit :

| | |
|------------------|----------------|
| - INVESTISSEMENT | 35 226,40 € |
| - FONCTIONNEMENT | 1 055 146,02 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 2 Abstentions

DEL18/44 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président,

Ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **53 379,00 €** équilibré par section comme suit :

| | |
|------------------|-------------|
| - INVESTISSEMENT | 0,00 € |
| - FONCTIONNEMENT | 53 379,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Service Public d'assainissement non collectif (SPANC)

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 2 Abstentions

DEL18/45 BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Président,

Ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **160 000,00 €** équilibré par section comme suit :

| | |
|------------------|--------------|
| - INVESTISSEMENT | 0,00 € |
| - FONCTIONNEMENT | 160 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe des Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Vote

Approuvé à l'unanimité (38 voix pour) – 2 Abstentions

DEL18/46 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE DES TAUX 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'appliquer pour 2018 les taux suivants (inchangés par rapport à 2017) :
 - Commune de Dampierre en Graçay 11,30 %
 - Commune de Genouilly 11,30 %
 - Commune de Graçay 11,30 %
 - Commune de Nohant en Graçay 11,30 %
 - Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée 11,30 %
 - Commune de Saint-Hilaire-de-Court 11,30 %
 - Commune de Saint-Outrille 11,30 %
 - Commune de Méry-sur-Cher 11,30 %
 - Commune de Thénioux 11,30 %
 - Commune de Vierzon, hors « les écarts » 11,30 %
 - Commune de Vierzon « Les écarts » 8,45 % (réduction de 25 % du taux plein)
- notifier ces taux aux Services Fiscaux,
- d'inscrire les recettes au budget 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/47 VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer pour 2018 les taux suivants, inchangés par rapport à 2017 :
 - pour la taxe d'habitation : de 10,63 %
 - pour la taxe sur le foncier bâti : de 0,812 %
 - pour la taxe sur le foncier non bâti : de 11,47 %
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant avant le 15 avril 2018

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/48 FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises au maximum dérogatoire pour 2018 (pour information 26,09 % en 2017)

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/49 ADHESION A APPROLYS CENTR'ACHATS

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adhérer au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS (collège 3)
- d'approuver la Convention Constitutive APPROLYS CENTR'ACHATS constituée pour une durée indéterminée

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

Il est demandé au Conseil Communautaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

A l'issue des opérations de vote, sont désignés :

- ✓ **Alain LEBRANCHU, Membre titulaire**
- ✓ **Jean-Pierre CHARLES, Membre suppléant**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur LEBRANCHU ou son suppléant Monsieur CHARLES, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.
- de donner délégation de compétence/pouvoir à Monsieur le Président et au Bureau Communautaire selon les délégations qui lui sont attribuées par le Conseil Communautaire par rapport au seuil des marchés à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté de Communes,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/50 SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE REGIONALE « TERRITOIRES DEVELOPPEMENT » -
ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-
SOLOGNE-BERRY**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de retirer la délibération DEL n°17/217 du 07 décembre 2017 relative à la participation de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à la SEM Territoires et Développement,
- de notifier cette décision à la SEM Territoires et Développement
- d'annuler la dépense au budget de l'exercice concerné.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/51 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – PHASE I – CESSION D'UN TERRAIN A LA
SOCIETE LEDGER – SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ET DES ACTES A INTERVENIR**

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la société LEDGER ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'environ 23 018 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section AH n°179, AH n°340, AH n°339 pour partie, AH n°338 pour partie, AH n°301 pour partie, AH n°361 pour partie et AH n°337 pour partie, sises ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE à Vierzon, moyennant le prix de 299 234 € HT (359 080,80 € TTC), soit 13 € HT le m²,
- d'autoriser le Président à signer la promesse de vente à intervenir et l'acte en la forme authentique de vente ainsi que tout document y afférent,
- de réserver une emprise foncière d'environ 47 038 m² à prendre sur les parcelles AH n°338 pour partie, AH n°301 pour partie, AH n°295, AH n°294, AH n°293, AH n°292, AH n°337, sises

ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE pour une durée de 5 ans au prix de 13 € HT le m², sauf avis des Domaines supérieur constaté au moment de la cession,

- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/52 ZAC DU VIEUX DOMAINE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAURENT FORMATION

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes à la société LAURENT FORMATION ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'environ 4690 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section CH n° 151 d'une superficie de 21 758, sise ZAC du Vieux Domaine, à Vierzon moyennant le prix de 19 875 € HT (23 850 € TTC),
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/53 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACCUEIL ET PROMOTION

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ACCUEIL ET PROMOTION, dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/54 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association ASER (Association Solidarités Emplois), dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,

- d'inscrire la dépense au budget principal 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/55 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ENSEMBLE POUR ENTREPRENDRE -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER**

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ANNA BGE CHER, dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/56 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA
SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)**

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € à OREC 18 (Organisation Ressources Emploi Compétences 18), dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

**Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)
1 non participation au vote : M. DUGUET**

**DEL18/57 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION
D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS**

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'association SOLEN ANGELS, dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/58 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET VOIRIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association C2S (Régie de territoire du Pays de Vierzon), dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

1 non participation au vote : Mme MILLERIOUX

DEL18/59 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION BATIMENT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € à l'association C2S (Régie de territoire du Pays de Vierzon), dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

1 non participation au vote : Mme MILLERIOUX

DEL18/60 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - CHANTIER D'INSERTION – METIERS DU NETTOYAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)

Rapporteur : Salvatore CRINI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000,00 € à l'association C2S (Régie de territoire du Pays de Vierzon), dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

1 non participation au vote : Mme MILLERIOUX

DEL18/61 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 - SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI A LA SECURISATION DES PARCOURS ET DES EMPLOIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 500,00 € à MISSION LOCALE JEUNE DU PAYS DE VIERZON dans la programmation 2018 au titre de la Politique de la Ville,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2018,

Vote

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

31 non participations au vote : M. CRINI+pouvoir M. AIT-SLIMANE, Mme SEGRET-DESCROIX

DEL18/62 GESTION DU PERSONNEL – CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNAUTAIRE « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS »

DELIBERATION RETIREE

DEL18/63 GESTION DU PERSONNEL – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la médiation avec les gens du voyage de grand passage durant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/64 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE DEUX EMPLOIS DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au sein du service Ressources Humaines ainsi qu'un poste de rédacteur pour le Centre des Congrès à temps complet au sein de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, à compter du 1^{er} avril 2018, rémunéré à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et complétée par le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emplois,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à ces emplois,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/65 GESTION DU PERSONNEL – CAMPING DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps non complet, afin d'assurer la saison estivale au camping de Bellon durant la période du 2 juillet au 31 août 2018 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325) pour une durée hebdomadaire de 20 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/66 GESTION DU PERSONNEL – CAMPING DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale au camping de Bellon durant la période du 11 juin au 9 septembre 2018 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/67 GESTION DU PERSONNEL – SITE DE BELLON – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET – BELLON PLAGE

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale sur le site de Bellon durant la période du 12 juillet 2018 au 13 août 2018 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/68 GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale à l'office de tourisme de Vierzon durant la période du 11 juin au 2 septembre 2018 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/69 GESTION DU PERSONNEL – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE GRAÇAY – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier afin d'assurer la saison estivale au centre nautique durant la période du 9 juin au 2 septembre 2017 inclus, rémunérés au grade d'un adjoint technique, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325), dans les conditions d'organisation expliquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,

- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/70 GESTION DU PERSONNEL – COMPLEXE SPORTIF ET CENTRE NAUTIQUE – SAISON ESTIVALE 2018 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier au sein du complexe sportif et du centre nautique de Graçay durant la période du 16 avril 2018 au 7 septembre 2018 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint technique territorial, au 1^{er} échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 347 – Indice Majoré : 325) pour une durée hebdomadaire de 35 heures,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/71 GESTION DU PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des emplois,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférent à ces emplois.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/72 GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL17/224 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la modification de la délibération DEL17/224 instaurant le RIFSEEP,

- d'inscrire les dépenses aux budgets.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/73 GESTION DU PERSONNEL – DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Rapporteur : Jean Pierre CHARLES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner un conseiller communautaire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

- ✓ **Madame Fabienne MONTIGNY a été désignée en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.**

DEL18/74 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EQUESTRE DE LA PICARDIERE (SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON) POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE DU GRAND PRIX SPECIAL, LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNELS, ORGANISE DU 5 AU 8 JUILLET 2018 SUR LE SITE DE LA PICARDIERE.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser une subvention à hauteur de 14 120,00 € au Centre équestre de la Picardière pour le financement de l'épreuve du Grand prix spécial, la communication à l'aide d'affiches 4x3, et l'aide logistique et technique à l'organisation de l'évènement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2018 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/75 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE » AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A VIERZON SUR LES QUAIS DU BASSIN POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser une subvention à hauteur de 12 000,00 € à l'association « Navicabe » au titre de l'animation de navigation effectuée à Vierzon pour la période du 9 juin au 31 août 2018.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget 2018 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/76 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NAVICABE» AU TITRE DE L'ANIMATION DE NAVIGATION REALISEE A L'ESCALE DU CANAL DE THENIOUX POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser une subvention à hauteur de 2000,00 € à l'association « Navicabe» au titre de l'animation de navigation effectuée à l'Escale du Canal de Thénieux pour la période du 1er mai au 30 septembre 2018.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2018 du service Tourisme et Congrès.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/77 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME SAULDRE ET SOLOGNE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2018 A PARIS.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'office de Tourisme de Vierzon et l'office de Tourisme Sauldre et Sologne concernant la participation au Salon des seniors 2018,
- d'approuver les modalités de participation et de règlement de cet évènement,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/78 PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH) ET MODALITES DE CONCERTATION

Rapporteur : Franck MICHOUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de valider les objectifs poursuivis à travers l'élaboration du PLUIH, tels que précédemment cités,
- de fixer les modalités de la concertation avec le public, les associations locales, et tous les acteurs du développement du territoire concernés, selon les modalités décrites précédemment pendant toute la durée d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal,
- d'autoriser le Président à signer tout acte, toute pièce ou tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à l'exécution de cette procédure de PLUIH
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PLUIH
- d'autoriser le président à demander toute subvention et compensation de dépenses qui pourraient être accordées pour l'élaboration du PLUIH par l'Etat ou tout autre organisme
- de solliciter la transmission du « Porter à connaissance » par les services de l'État.

CONFORMÉMENT aux articles L132-7 et L132-9 code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

Madame la Préfète du Cher,
Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher,
Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie,
Monsieur le Président de la chambre de l'agriculture du Cher,
Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Cher,
Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal pour la Révision et le suivi du Schéma
Directeur de l'Agglomération Berruyère (SIRDAB),

Les établissements publics porteur de SCoT limitrophe,
L'Autorité organisatrice de transport urbain (Ville de Vierzon),
Les bailleurs sociaux présent sur le territoire (France Loire et l'OPH du Cher), article L.302-2 du CCH. Les propriétaires ou gestionnaires de logements, et les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux présents sur le territoire intercommunal.

La délibération sera également transmise pour information :

- Aux EPCI limitrophes,

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

**DEL18/79 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUIH) - CONFERENCE
INTERCOMMUNALE DES MAIRES – MODALITES DE COLLABORATION EPCI/COMMUNES**

Rapporteur : Franck MICHOUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry telles que définies ci-dessus, après qu'elles aient été présentées en Conférence Intercommunale des Maires le 19 février 2018, pour l'élaboration du PLUIH.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir nécessaires pour la mise en œuvre de ces modalités de collaboration.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/80 AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION SARL BOIS D'OLIVET ENERGIES POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE MASSAY ET DAMPIERRE-EN-GRACAY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable à la réalisation et à l'exploitation du projet de parc éolien situé sur les communes de MASSAY et de DAMPIERRE EN GRACAY, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/81 ICERMA (INNOVATION EN CERAMIQUE ET MATERIAUX AVANCES) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/132 DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de mettre fin à la représentativité de Madame Hélène NIEUL,
- de modifier la représentativité de la Communauté de Communes au sein d'ICERMA, en présentant la candidature de Madame Fabienne MONTIGNY.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/82 COMMISSION DE TRAVAIL « COMMUNICATION, CONGRES, RECHERCHE ET INNOVATION, TOURISME» - MODIFICATION DE SA COMPOSITION

Le Président,

A l'issue des opérations, (39 voix pour, 1 blanc), Madame Fabienne MONTIGNY a été désignée membre de la Commission de travail « Communication, Congrès, Recherche et Innovation, Tourisme».

La commission de travail « Communication, Congrès, Recherche et Innovation, Tourisme» est ainsi composée :

- ✓ François DUMON
- ✓ Jean-Marc PETIT
- ✓ Jean-Marc DUGUET
- ✓ Mary-Claude GRISON
- ✓ Vincent FAUCHEUX
- ✓ Elisabeth HOVASSE-PRELY
- ✓ Rached AIT-SLIMANE
- ✓ **Fabienne MONTIGNY**

DEL18/83 COMMISSION DE TRAVAIL « PERSONNEL, MUTUALISATION DES SERVICES, RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES » - MODIFICATION DE SA COMPOSITION

Le Président,

A l'issue des opérations de vote (39 voix pour, 1 blanc) Madame Solange MION est désignée membre de la Commission «Personnel, Mutualisation des Services, Relations avec les collectivités»

La Commission «Personnel, Mutualisation des Services, Relations avec les collectivités» est ainsi composée :

- ✓ Jean-Pierre CHARLES
- ✓ Jean ROUSSEAU
- ✓ Sylvain NIVARD
- ✓ Franck PIFFAULT
- ✓ **Solange MION**

DEL18/84 ASSOCIATION « MILLE PATTES DE MERY SUR CHER » - RANDONNEE INTERCOMMUNALE 2018—SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - RETRAIT DE LA DELIBERATION N° DEL18/24 DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de retirer la délibération n° DEL18/24 du 1^{er} février 2018,
- d'octroyer à l'association « Mille Pattes de Méry sur Cher » une subvention à hauteur de 300 € pour aider au financement de la randonnée intercommunale 2018,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/85 FOIRE AUX TRUFFIAUX A GRAÇAY – PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention à hauteur de 1 500,00 € au Comité d'Organisation de la Foire aux Truffiaux de Graçay à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/86 ASSOCIATION « BIEN VIVRE A SAINT-OUTRILLE » - 2EME TRAIL DE SAINT-OUTRILLE LE 25 MARS 2018– SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'octroyer à l'association «Bien Vivre à Saint-Outrille» une subvention à hauteur de 300 € pour aider au financement de ce 2^{ème} trail qui se déroulera le 25 mars 2018,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote

Approuvé à l'unanimité (40 voix pour)

DEL18/87 GIP "CENTRE DE SANTE"- AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de rectifier cette erreur en adoptant un avenant n°1 à la convention
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait à Vierzon, le 26 mars 2018

Le Président,



François DUMON

